

PARTIE A

Chapitre 1: SÉCURITÉ COLLECTIVE ET RÉOLUTION DES CONFLITS

Le Canada oeuvre pour la sécurité collective et la résolution des conflits au sein de deux instances: les Nations unies, au niveau mondial, et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dans le contexte Est-Ouest. L'ONU s'occupe principalement de la résolution des conflits bien que la sécurité collective ait été l'objectif primordial de sa Charte promulguée en 1945 (article 1) et que le Conseil de sécurité continue d'assumer certaines responsabilités dans ce domaine. L'OTAN, créée en 1949 pour servir d'organisme régional de défense collective ainsi que le prévoyait la Charte des Nations unies (article 51), est la pierre angulaire de la coopération militaire du Canada avec ses principaux alliés occidentaux. Les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement ont d'importantes répercussions sur la sécurité et la résolution des conflits, et elles revêtent aujourd'hui un caractère hautement prioritaire pour les deux organisations. D'autres aspects du travail accompli par le Canada au sein du système onusien sont étudiés aux chapitres suivants.

Conseil de sécurité des Nations unies

Le monde n'ayant, heureusement, connu aucun nouveau conflit majeur en 1981, la plupart des questions examinées par le conseil dans le cadre de ses responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales ont porté sur la situation au Moyen-Orient et en Afrique australe. A la suite de l'échec retentissant d'importantes négociations sur la Namibie en janvier, la déception fut grande en Afrique et c'est ainsi que cinq projets de résolutions réclamant la prise d'un certain nombre de sanctions économiques et politiques contre l'Afrique du Sud, dont un embargo pétrolier, furent présentés au Conseil de sécurité, en avril. Ces résolutions n'ont pas été adoptées, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis y ayant opposé leur veto. En juin, le conseil, saisi d'une plainte de l'Angola concernant l'invasion de son territoire par l'Afrique du Sud, a adopté une résolution réclamant le retrait des troupes sud-africaines. Puis, en août, la situation en Angola a, une fois de plus, fait l'objet des délibérations du conseil, mais les États-Unis ont opposé leur veto à une résolution condamnant de nouvelles incursions sud-africaines en territoire angolais parce que celle-ci ne mentionnait pas d'autres présences militaires étrangères en Angola, à savoir la présence de combattants cubains et celle de conseillers militaires soviétiques.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, le conseil a renouvelé, à deux reprises, les mandats de six mois de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement et de la Force intérimaire des Nations unies au Liban. En juin, il a été saisi d'une plainte de l'Iraq concernant l'attaque aérienne par Israël de ses installations nucléaires et une résolution condamnant vigoureusement le raid israélien et reconnaissant le droit de l'Iraq à une réparation appropriée pour les dommages subis a été adoptée à l'unanimité. Le conseil a, par ailleurs, adopté en décembre une autre